

2041-GL *cerfa* 11242\*23

Liberté Égalité Fraternité

Formulaire obligatoire (II de l'article 167 bis du CGI dans sa rédaction en vigueur au 31/12/2004)

Cette déclaration est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042, disponible sur le site www.impots.gouv.fr.

## SUIVI DES IMPOSITIONS EN SURSIS DE PAIEMENT FAISANT SUITE À UN TRANSFERT DU DOMICILE FISCAL HORS DE FRANCE AVANT LE 1er JANVIER 2005

## **DÉSIGNATION DU DECLARANT**

	Nom, prénoms ou dénomination								
	Domicile en France	Numéro et rue							
	<b>(</b>	Code postal et ville							
	Domicile hors de France	Numéro et rue							
	\	Ville et pays							
	Rappel de la date de départ hors de France								
100	SUIVI DES IMPOSITIONS EN SURSIS DE	PAIEMENT (à ne remplir que si vous réalisez un événement mettant fin au sursis)							
101	PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION	ON SUR VALEURS MOBILIÈRES ET DROITS SOCIAUX							
102	Désignation des titres								
	Titres 1								
	Titres 2								
	Titres 3								
103	Evènement mettant fin au sursis de paie								
104	Date de l'événement	Titres 1 Titres 2 Titres 3							
105	Nature de l'événement								
106	Nombre de titres concernés								
107	Valeur unitaire du titre au jour de l'évènement								
110	Calcul intermédiaire								
111	Plus ou moins-value en report à l'origine (report par colonne de la ligne 308, cadre 303 ligne 314, cadre 309 de la déclaration n°2041GL	3 ou de la ∟ initiale)							
112	Report du total de la plus ou moins-value er l'origine (total lignes 308 ou 314)	n report à							
113	Détermination par titre du montant des pertes im	putées à l'origine :							
114	Report du montant des pertes utilisées au cadre 316 ou au cadre 400 « report ligne 315 » - color déclaration n° 2041GL initiale	300, ligne nne 3 de la -							
115	Proportion des pertes utilisées par type de titres (ligne 111 / ligne 112) X ligne 114								
116	Plus ou moins-value nette en report lors du dépa (lignes 111 – 115 ou ligne 111) par type de titres	art s							
117	Nombre de titres lors du départ (report des lignes 307 ou 312 du cadre 302)								
118	Plus ou moins-value nette en report par titre (ligne 116 / ligne 117)								

121	Plus ou moins-values nettes en report concernées par				l			
121	l'événement (ligne 118 X ligne 106)		+		+		=	
122	Total des plus-values en report en sursis de paiement avant	la réalisation de l'évènemer	nt: cf	. notice				
123	Plus-values en report restant en sursis de paiement (ligne 122 - total de la ligne 121)							
130	CALCUL DE L'IMPOT DU ET DE L'IMPOT RESTANT EN SURSIS			Tota	là re	eporter au cadre 160 lign	e 16	2, colonne «plus-values»
131	Impôt immédiatement exigible (ligne 121 X 16 %)		+		+		=	
						Total à repo	orter	au cadre 160 ligne 167
132	Impôt restant en sursis de paiement (ligne 123 X 16 %)							
				Total à report	er au	cadre 160 ligne 162, col	onne	« montant de l'impôt»
140	PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION SUR D	ES TITRES DE SOCIÉT	ÉS /	À PRÉPONDERANCE I	мм	OBILIÈRE		
141	Désignation des titres							
	Titres 1							
	Titres 2							
	Titres 3							
142	Évènement mettant fin au sursis de paiement							
		Titres 1		Titres 2		Titres 3	Ī	
143	Date de l'événement							
144	Nature de l'événement							
145	Nombre de titres concernés							
146	Valeur unitaire du titre							
147	Reliquat du montant des plus-values en report res	tant en sursis de paiem	nent					
148	Plus-value en report d'origine (report par colonne de la ligne 324 cadre 318)							
149	Nombre de titres lors du départ (report de la ligne 323)							
150	Plus-value nette en report par titre (ligne 148 / ligne 149)							
151	Plus-values en report concernées par l'événement (ligne 145 X ligne 150)		+		+		=	
	Total des plus-values en report en sursis de paiement avant la réalisation de l'évènement: cf. notice							
153	Montant des plus-values en report restant en sursis de paiement (ligne 152 – total ligne 151)							
				Total à	repo	rter au cadre 160 ligne 1	63, c	olonne « plus-values »
154	CALCUL DE L'IMPOT DU ET DE L'IMPOT RESTANT EN SURSIS							
155	Impôt exigible lors du transfert du domicile à l'étranger							
156	Total des plus-values en report sur titres de société à prépondérance immobilière à l'origine							
157	Impôt immédiatement exigible ligne 155 X (ligne 151 / ligne 156)		+		+		=	
				Total à	repo	rter au cadre 160 ligne 1	67, c	olonne « plus-values »
	Impôt restant en sursis de paiement (ligne 155 – total ligne 157)			Total à renorte	er au	cadre 162 ligne 163, cold	nno	« montant de l'impôt »

160	RÉCAPITULATION			
161	Montant des plus-values en report, de l'impôt sur le revenu et des prélèveme	nts sociaux restant en	sursis de paiement	
		Plus-values		Montant de l'impôt
162	Plus-values en report d'imposition sur valeurs mobilières et droits sociaux			
163	Plus-values en report d'imposition sur titres de sociétés à prépondérance immobilière +			+
164	Prélèvements sociaux afférents restant en sursis de paiement			+
165	Total =			=
			Total à reporter sur la décla	eration n° 2042 C ligne 8TN
166	Montant de l'imposition à acquitter au titre des plus-values en report d'impos	sition		
		Ligne 131	Ligne 157	
167	Impôt sur le revenu		+	=
168	Prélèvements sociaux (cf. notice)			+
169	TOTAL DE L'IMPOSITION DUE			=
170	Montant du dégrèvement de l'imposition demandé			
171	Au titre des plus-values en report d'imposition en cas de retour en France et lorsque les titres sont encore dans votre patrimoine à la date du retour			
	Le Signature	)		